

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN**

SEANCE DU 13/11/2023

DATE DE CONVOCATION : 07/11/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Jean-François PLAIN

PROCURATION(S) : Loïc HERVOIR donne pouvoir à Christophe LERAY, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Géraldine TRONCA à Bruno LEROY, Nicolas ELLEOUET à Nathalie BERTHO

ABSENT(S) : Patricia PERSAIS (excusée), Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent KERIVEL

**Ressources Humaines 2023.11.009 RECENSEMENT DE LA POPULATION :
RECRUTEMENT DES HUIT AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le recensement des habitants de la commune s'effectuera, en partenariat avec l'INSEE, du 18 janvier au 17 février 2024. Il explique que Mme Karine RENAUD a été nommée agente coordonnatrice de l'enquête. Il fait part de la nécessité de recruter dans les prochaines semaines 8 agents recenseurs.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Vu le décret du 5 juin 2003 relatif au recensement de population,

Vu le décret du 25 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de recruter des agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement du 18 janvier au 17 février 2024,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE le recrutement de 8 agents recenseurs en tant que vacataires pour réaliser le recensement de la population, réalisé entre janvier et février 2024. Chaque agent sera rémunéré en fonction des tâches effectuées, suivant le tableau ci-après :

GOVEN 2024	
Forfait brut par feuille logement (y compris collectif)	1,00 €
Forfait brut par bulletin individuel	1,20 €
Forfait brut demi-journée de formation (rémunérée si l'agent la suit effectivement et termine sa mission)	40,00 €
Forfait brut tournée de reconnaissance par district	35,00 €
Indemnité compensatrice des frais professionnels (forfait NET) - par district	55,00 €
Prime modulable (assiduité, résultats collective)	150,00 € (brut)

(maximum)

Le budget global est estimé entre 14 000 € et 15 000 €.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024, au chapitre 12.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,

Laurent KERVIEL

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 16/11/2023
Le Maire Norbert Saulnier

